

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.242

**Nautilus : mise en
place de la gratuité
pour les enfants de
12 ans et moins au
1er juillet 2015**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Elisabeth LASBUGUES à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Isabelle LAGRANGE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.242**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

NAUTILIS : MISE EN PLACE DE LA GRATUITE POUR LES ENFANTS DE 12 ANS ET MOINS AU 1ER JUILLET 2015

Pour permettre aux enfants du GrandAngoulême, quel que soit le revenu de la famille, de bénéficier d'un accès facilité à la partie aquatique du centre NAUTILIS, il est proposé d'instaurer la gratuité pour les enfants de 12 ans et moins du 1^{er} juillet au 30 août 2015, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h. Pour sa part, la piscine de La Couronne sera également accessible aux enfants de 12 ans et moins, et ce tous les jours de la semaine.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), partenaire de cette opération, enverra un courrier à chaque famille susceptible de bénéficier de cette gratuité, c'est à dire pour les enfants remplissant les conditions d'âge soit 12 ans et moins au 1^{er} juillet. Ensuite les familles devront se présenter à la mairie de leur domicile munies de ce courrier, d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'une photo d'identité pour retirer une carte « été piscine ».

A travers ce dispositif, GrandAngoulême souhaite non seulement avoir une orientation forte vers les familles en matière de solidarité, d'accompagnement de la jeunesse mais aussi marquer son objectif de mixité sociale et territoriale dans la mesure où cette carte est ouverte à tous les enfants de 12 ans et moins sans condition de revenus.

Enfin, dans un contexte économique et social difficile, l'accès aux loisirs doit aussi rester pour les jeunes une priorité. GrandAngoulême y prend toute sa part.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 juin 2015,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la gratuité d'accès du 1^{er} juillet 2015 au 30 août 2015 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h à la partie aquatique du centre NAUTILIS, pour les enfants domiciliés dans une des communes de l'agglomération et âgés de 12 ans et moins.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 juin 2015

Affiché le :

26 juin 2015